



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
**D-2011-001**

**CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 8 JANVIER 2011**

COMMERCE - ARTISANAT

**Objet :** PLAGES DE SETE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2011-2015 -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS  
D'EXPLOITATION

L'an deux mille onze et le 08 janvier, à 10h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Colette POUZOULET, Emile ANFOSSO, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Moussa NAIM, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane MICHEL-ALBANO, Josette FAURA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Michel BODART, Lydie MANCUSO, Catherine MARAVAL, Laurence MAGNE, Sébastien PACULL, Nadia TAOUIL, Jacques MONTAGARD, Michel GAILHARD, Hélène CAPMAS, Marie-Thérèse MATTERA, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Pierrette ROUCOULET donne pouvoir à François COMMEINHES, Conception CANDORE-PELIZZA donne pouvoir à Marie-Ange LIGUORI, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Serge PAIOLA, Abdelkader BOUALLAGA donne pouvoir à Jean-Marie TAILLADE, Régis LOMBARDI donne pouvoir à Colette POUZOULET, Rodolphe MEZAN donne pouvoir à Sébastien PACULL, Jeanine LEGER donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Line ASSENAT donne pouvoir à Jacques MONTAGARD

Madame Nadia TAOUIL est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien PACULL Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Par délibération du 22 juin 2010, la Commune a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour l'attribution de sous-traités de plage, répartis en 18 lots pour les saisons 2011 à 2015.

Dans le cadre de cette procédure, 28 candidatures pour 89 offres ont été réceptionnées.

La commission de délégation de service public (CDSPL) s'est réunie trois fois :

- le 27 septembre 2010 pour l'ouverture des plis. Elle a déclaré recevable l'ensemble des candidatures et a admis la totalité des offres à l'analyse ;
- le 8 novembre 2010 pour l'analyse des offres, où elle a débattu et, compte tenu du nombre élevé de dossiers, souhaité en approfondir l'examen et différer son avis ;
- le 16 novembre 2010, où elle a remis son avis à Monsieur le Maire.

A la suite, Monsieur le Maire, autorité habilitée à signer les conventions d'exploitation en vertu de l'article L 1411-5 du CGCT, a procédé à l'audition des candidats.

Au terme des négociations, Monsieur le Maire a procédé au choix des candidats qu'il soumet à l'approbation du Conseil municipal.

Conformément à l'article L1411-7 du CGCT, chaque conseiller municipal a reçu dans les délais légaux copies des comptes-rendus des commissions de délégation de service public des 27 septembre, 8 et 16 novembre 2010, le rapport synthétique de présentation annexé à la présente, et l'ensemble des conventions d'exploitation.

Un élément nouveau, sous la forme d'un désistement d'un candidat retenu, intervenu après la transmission de ces documents m'amène à vous proposer de délibérer sur l'attribution des lots telle qu'elle vous a été transmise à l'exception du lot n° 7 pour lequel il convient d'inviter l'autorité exécutive à poursuivre les discussions qu'elle avait engagées avec les candidats de son choix.

En conséquence, la liste des délégataires pour l'exploitation des plages, 2011-2015, est ainsi proposée :

LOT	SURFACE (m²)	ACTIVITE	DELEGATAIRE	REDEVANCE	OBSERVATIONS
1	500	Location de matériel (sauf engins motorisés)	-		NON ATTRIBUE
2	800	Location de matériel avec engins motorisés + restauration sans animation musicale.	SARL Barque Bleue	18 000 €	
3	1100	Jeux d'enfants	Monsieur Hervé MICHELOT	5 000 €	
4	800	Location de matériel avec engins motorisés + restauration sans animation musicale	SARL Les Salines	18 000 €	
5	1100	Jeux	Monsieur Hervé MICHELOT	4 000 €	
6	1000	Location de matériel avec engins motorisés + restauration sans animation musicale	SARL L'Ouragan	22 500 €	
7	1000	Location de matériel hors engins motorisés + restauration sans animation musicale			Attribution différée
8	1000	Location de matériel hors engins motorisés + restauration sans animation musicale	SARL La Paillote	22 500 €	
9	1000	Location de matériel hors engins motorisés + restauration avec animation musicale	SARL L'Arche ACD	22 500 €	
10	500	Location de matériel hors engins motorisés + restauration avec animation musicale	SARL Luna Beach	11 000 €	

11	1000	Location de matériel hors engins motorisés + restauration avec animation musicale	Sarl Cabanon de la Plage	18 500 €	
12	300	Location de matériel avec engins motorisés	Messieurs Jean-Louis CORBIERES et Cyril SOTO	4 000 €	
13	1000	Location de matériel avec engins motorisés + restauration avec animation musicale	Monsieur Gilles MILLARES	18 500 €	
14	1000	Location de matériel avec engins motorisés + restauration avec animation musicale	SARL Voile Rouge	18 500 €	
15	1000	Location de matériel avec engins motorisés + restauration avec animation musicale- (périmètre de protection de la redoute du castellas)	Monsieur Eric GOJON	*15 000 € avec viabilisation	*11 000 € sans viabilisation
16	500	Location de matériel avec engins motorisés + restauration avec animation musicale- (périmètre de protection de la redoute du castellas)	SARL Cap Caraïbes	*11 000 € avec viabilisation	* 9 000 € sans viabilisation
17	300	Location de matériel avec engins motorisés	–		NON ATTRIBUE
18	1000	Location de matériel avec engins motorisés + restauration avec animation musicale	EURL Le Coq D'Or	15 000 €	

\*le montant de la redevance applicable aux lots 15 et 16 sera modifié dès réalisation des travaux de raccordement aux réseaux.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent et notamment :

- au vu du CGCT, article L1411-1 et suivants,
- au vu de votre délibération du 22 juin 2010,
- au vu du rapport de présentation relatif aux éléments de procédure d'analyse et des motifs du choix,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le choix des délégataires précisés dans le tableau ci-dessus,

**APPROUVE** les conventions d'exploitation annexées à la présente qui seront transmises pour avis à Monsieur le Préfet,

**AUTORISE** le Maire à signer ces conventions et toutes pièces annexes,

**AUTORISE**

le Maire à poursuivre les négociations engagées pour le lot n°7,

**DECIDE**

que la recette sera imputée sur le compte prévu à cet effet :  
Service : DOPB Nature : 7083 Fonction : 91

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 27 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE.  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire,  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG